

l'on propose. Il touche un traitement tout comme les membres du gouvernement. Or, je suis d'avis que le Parlement n'a jamais cru que cette position devrait être occupée par quelqu'un qui soit à la place du chef du parti, tout aimable et tout charmant que puisse être ce quelqu'un. Tenant compte de l'importance des grandes questions sur lesquelles le Parlement devra se prononcer cette année, le chef du parti conservateur trouvera le moyen,—si moyen il y a,—avant bien longtemps de venir à la Chambre des communes et de nous fournir l'occasion de discuter ces importantes questions face à face.

Je tiens à faire ressortir la position ingrate dans laquelle je me trouve quand il s'agit de répliquer à tout ce que M. Bracken peut dire. On s'empresse alors de faire remarquer que M. King parle en l'absence de celui qui a fait les déclarations. Qu'il soit bien compris que je tiens à exprimer ce que j'ai à dire à M. Bracken devant lui et que je tiens à ce que sa présence soit ici à la Chambre des communes. J'espère que les honorables députés de la gauche croiront à la sincérité du Gouvernement quand je déclare au nom de ce dernier que si nous pouvons faciliter l'entrée de M. Bracken à la Chambre dès le premier stage de la session actuelle, nous serons trop heureux de le faire, car la population du pays a le droit de savoir non pas comment M. Bracken se comporte quand il s'agit d'organisation politique en dehors de la Chambre, mais bien comment il se conduit à la Chambre, durant la session, quand il s'agit des affaires de l'Etat.

Si je m'exprime de la sorte, c'est que mon honorable ami a, au cours de ses remarques, attaché une si grande importance à M. Bracken et à sa déclaration de droits. Je suis d'accord en grande partie avec ce que mon honorable ami vient de dire. Il a approuvé, dans bien des sens, une bonne partie des projets de loi annoncés dans le discours du trône.

M. GRAYDON: Mais qui les a inspirés?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami s'écrie: "Mais qui les a inspirés." Toutefois, il ne nie pas qu'il a approuvé une bonne partie des mesures proposées au Parlement par le Gouvernement, ce dont je tiens à le remercier.

Je désire féliciter le proposeur de l'Adresse et celui qui l'a appuyé. Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) a déclaré qu'afin de sauver du temps il couperait court à ses remarques à ce sujet. C'est l'une des vieilles traditions de la Chambre des communes que, lorsque les honorables députés prennent la parole à l'ouverture d'une session,

il y a lieu de reconnaître la façon dont ils s'expriment en une occasion aussi importante. Pour ma part, je suis l'un de ceux qui désirent conserver les traditions, lorsqu'elles sont dignes de l'être, et c'est avec un vif plaisir que je félicite chaleureusement l'honorable député de Dorchester (M. Tremblay) ainsi que l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) des magnifiques paroles qu'ils ont prononcées en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Le chef de l'opposition a appelé l'attention sur le fait que ces deux honorables messieurs sont membres de cette Chambre depuis quelques années, que tous deux sont d'anciens combattants de la dernière guerre, que tous deux sont en activité de service durant la présente guerre, qu'ils accomplissent des services utiles au pays même et que tous deux ont exprimé leur regret de ne pouvoir, pour des raisons qui sautent aux yeux, se rendre outre-mer. Quoi qu'il en soit, la façon dont ces deux hommes s'efforcent de servir les intérêts de leur pays, au Parlement et dans les forces armées en même temps, constitue un exemple dont devraient s'inspirer les autres citoyens du pays. Ces honorables députés offrent des similarités sous les rapports que je viens de mentionner. Ils se ressemblent également d'une autre façon qui est importante de nos jours. Ils sont pères d'assez nombreuses familles et, comme tels, ils sont en mesure de discuter, en leur qualité d'anciens combattants, certaines questions comme la démobilisation et la réhabilitation de nos troupes, et comme chefs de familles l'importance de la législation sociale proposée dans le discours du trône. Je suis heureux qu'ils aient exprimé si énergiquement leur approbation de cette mesure.

Il y a un autre point que je désire mentionner au sujet de ces deux honorables messieurs. L'un vient de la province de Québec; il n'appartient pas à la même race et à la même religion que son honorable collègue, qui nous vient des provinces des Prairies. Leurs discours ont montré cette unité dans la diversité qui est peut-être le trait le plus marquant de notre pays. Malgré la diversité des éléments qui le compose, notre pays reste uni et cette unité ne pouvait mieux s'exprimer que dans les deux magnifiques discours prononcés vendredi dernier.

Au début de ses remarques, cet après-midi, le chef de l'opposition a signalé à bon droit que la guerre se continue et qu'elle occupe, ou devrait occuper, la première place dans nos esprits. Cependant, un peu plus loin dans son discours, il a dit croire que le discours du trône ou le Gouvernement lui-même avait laissé entrevoir une fin relativement prochaine. Qu'on me permette de le nier